



Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre

Reconnue d'Utilité Publique par Ordonnance n° 45.1181 du 14 Mai 1945

MESSAGE de l'UFAC du 11 Novembre 2024

L'UFAC souhaite que ce message soit lu par une jeune fille ou un jeune garçon. Il convient toutefois que la lectrice ou le lecteur ait non seulement lu le texte auparavant, mais qu'aussi il lui ait été expliqué. Il appartient donc à toute instance éducative ou associative parrainant localement cette future lectrice ou ce futur lecteur, d'assurer cette information en insistant sur le contexte de l'époque.

Aujourd'hui, nous commémorons, dans toutes les villes et dans tous les villages de France, la signature à Rethondes, il y a 106 ans, de l'Armistice mettant fin à la guerre de 1914-1918.

Après le conflit, partout ou presque partout, ont été érigés des monuments aux morts ou des stèles commémoratives, véritables sentinelles de la mémoire qui nous rappellent les sacrifices et les souffrances endurés par nos aînés.

La majorité de ces lieux de mémoire ont été réalisés dans l'immédiat après-guerre et souvent à l'initiative d'anciens combattants survivants. C'était le moyen qui leur avait semblé le plus efficace pour honorer leurs camarades ayant fait le sacrifice de leur vie et pour favoriser la prise de conscience par l'ensemble de leurs concitoyens de la dette contractée envers eux.

Ces monuments sont à l'image de la France d'alors qui, au sortir de la guerre, était meurtrie, défigurée. La souffrance qu'ils expriment était celle qui perdurait dans les corps et dans les cœurs. Ils sont désormais indissociables de la notion de commune dont ils constituent, avec la mairie, l'église et le cimetière, des éléments structurants. Mais ils ont aussi valeur d'engagement en nous signifiant "Plus jamais cela !". Il fallait que, regardant ces figures de pierre ou de bronze, on entende résonner les cris, les plaintes, les gémissements, expressions de l'indicible souffrance qui fut celle de nos "Poilus", mais aussi des populations civiles prises sous le déluge de fer et de feu.

Pourtant, malgré le traité de paix signé un an plus tard à Versailles, cette guerre qualifiée de grande alors que rien de ce qui est porteur de haine et de division ne peut-être grand, ne fut pas la dernière comme tous l'avaient espéré.

C'est la raison pour laquelle, l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC) appuie son action sur un motif fondamental qui est de s'opposer à tout règlement de conflit par la guerre mais de l'obtenir par la négociation. Pour ce faire, l'UFAC agit résolument et avec persévérance pour la paix en particulier en direction des jeunes générations qu'elle invite à devenir des citoyens d'un monde sans haine ni guerre.

Vive la République !
Vive la France.